



Formulaire de réservation pour le combiné enfants
« Musée de l'Eau et de la Fontaine - Les jardins partagés de Villers »



Le Musée de l'Eau et de la Fontaine Domaine du Bois des Rêves
 Allée du Bois des Rêves n°1 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
 Tél : 0470/67.20.55 Fax : 02/403.47.53

Email : administration.musee@gmail.com

CCP : 000-1458896-16

IBAN : BE72-0001-4588-9616

BIC : BPOTBEB1

N° d'entreprise: 431- 922984

Nom du groupe :	
Adresse : CP et ville :	
Téléphone : FAX :	
Email du groupe ou de la direction :	
Responsable présent le jour même :	
Email du responsable présent le jour même :	
GSM du responsable présent le jour même :	
Date souhaitée :	Heure de début des activités au MEF :
Nombre d'enfants :	Heure de début des activités aux Jardins :
Deux accompagnants gratuits par groupe de 20.	Année de la classe (1ère prim., 2ème mat., etc.) :

Paiement le jour même (cash ou bancontact) paiement anticipé avant la visite (envoi facture souhaité)
 Bon communal (Ce dernier doit nous parvenir avant la date de la visite)

MATIN : Musée de l'Eau et de la Fontaine (+/- 2h30)	Visite guidée + animation (au choix)	<input type="checkbox"/> Tous à l'eau (1 ^e et 2 ^e maternelle) <input type="checkbox"/> L'eau et moi (3 ^e maternelle et 1 ^{ère} primaire) <input type="checkbox"/> L'eau du petit scientifique <input type="checkbox"/> L'eau de mon robinet <input type="checkbox"/> La météo <input type="checkbox"/> Touche pas à mon eau !
APRES-MIDI : visite guidée aux jardins partagés de Villers (+/- 1h30)		

Tarifs :
 9.50€ / enfant (nos prix sont calculés pour un minimum de 20 enfants)
Parking : 2,00 € par véhicule à prévoir sur place du 1er avril au 31 octobre

VEUILLEZ NOTER SVP : - Pour des raisons pratiques, nous rappelons que le **paiement doit être réglé à l'accueil lors de votre arrivée.**
 En cas de paiement par facturation, celui-ci devra être annoncé et réglé avant la date de visite. Une preuve de paiement vous sera demandée sur place. Toute demande de facture doit être faite au plus tard, le jour de la visite.
 En cas de non-respect de ces clauses, une indemnité de **10,00 €** pour les frais administratifs encourus sera demandée.

- En cas de retard du groupe le jour même, le temps d'animation sera automatiquement adapté sans réduction du montant à payer.

- Toute annulation de la visite doit être signalée par téléphone ou par fax au **minimum 1 mois auparavant** ! En cas de non respect de cette clause, un montant de **100.00 €** vous sera facturé pour les frais occasionnés.

- Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de **confirmer 24h avant la visite**, le **nombre exact de participants (ou le matin même dans le cas d'une visite un lundi)**. En cas de non-respect de cette clause, le montant facturé sera fonction de la confirmation.

Merci d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Par la présente, le (la) responsable du groupe confirme avoir pris connaissance des conditions de réservation et s'engage à les respecter.

Fait à....., le

SIGNATURE DU RESPONSABLE :